

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONGRÈS D'ANNECY (1971)

Pour la première fois dans l'histoire de la Diaspora, près de trois cents jeunes orthodoxes de France, de Suisse, de Belgique, quelques-uns d'Angleterre, se sont réunis à Annecy du 30 octobre au 1^{er} novembre 1971.

Ils rendent grâce d'avoir pu, dans un accord fondamental, prier, travailler et vivre ensemble. Ils remercient tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont favorisé leur rassemblement, en particulier leurs évêques.

Ces jeunes ont les origines les plus diverses, ils appartiennent à toutes les juridictions. Pourtant ils ont pris conscience de leur fraternité entière dans le Christ ressuscité. Ils affirment que cette unité dans la foi est infiniment plus importante que les divisions héritées du passé. L'approfondissement et le témoignage de leur foi est désormais au cœur de leur vocation, ici et maintenant.

Les jeunes rassemblés à Annecy font confiance au Comité de coordination de la jeunesse orthodoxe en France pour développer l'effort de réconciliation et de collaboration entre orthodoxes dans les pays francophones d'Europe occidentale, en convergence avec les initiatives analogues dans les pays voisins et dans le cadre du travail de « Syndesmos », fédération mondiale des mouvements de jeunesse orthodoxe.

Les jeunes rassemblés à Annecy constatent l'existence d'une Orthodoxie insérée dans les nations d'Europe occidentale et appelée à porter dans ces nations le témoignage de la Résurrection. Pourtant cette Orthodoxie de la Dispersion n'a pas encore trouvé son statut canonique. Tout notre effort vise à lui assurer les conditions de paix, d'unité et de renouveau qui lui sont indispensables.

Les jeunes rassemblés à Annecy expriment avec force leur désir de participer d'une manière pleinement responsable à la préparation du Concile de toute l'Orthodoxie qui est appelé en particulier à résoudre le problème de la Dispersion. Ils proposent respectueusement à l'épiscopat orthodoxe d'instaurer dans nos pays durant la période pré-conciliaire une « dynamique du provisoire » qui permette la coopération sans exclusive de toutes les communautés.

Les mouvements et communautés représentés à Annecy s'engagent à appliquer dans leur action propre ces principes de réconciliation et de collaboration pan-orthodoxes. C'est ainsi qu'ils resserreront les liens déjà noués sur le plan régional en multipliant les occasions de rencontres et de travail commun dont l'expérience de ces dernières années prouve la fécondité.

Les jeunes rassemblés à Annecy demandent au Comité d'officialiser son existence et son action et de préciser, en liaison avec les différents mouvements et communautés, les modalités du rassemblement en cours de la jeunesse en Europe occidentale. Dans ce but le Comité organisera avant l'été de 1972 une réunion de travail entre responsables.

Publié dans Contacts, n° 78-79 (1972)